



dependance partiel ou total

Par **Katagena15**, le **24/01/2023** à **15:13**

Bonjour, j'aimerais savoir, au cas où je deviendrai dépendant partiel ou total, si mon frère peut être contraint de payer les frais. Sinon qui en a la charge si mes finances ne le permettent pas. Je suis divorcé, sans enfant.

Cordialement,

Thierry xxxxxxxxx anonymisation

Par **Zénas Nomikos**, le **24/01/2023** à **15:22**

Bonjour,

je cite :

[quote]

- En revanche, il n'existe pas d'obligation alimentaire entre frère et sœur.

[/quote]

Source :

<https://notairesdugrandparis.fr/fr/actualites/les-obligations-alimentaires-au-sein-des-familles>